CHARTE DE MECENAT D'HELEBOR

Contribuer au développement des soins palliatifs

Préambule

HELEBOR est une organisation à but non lucratif (fonds de dotation) engagée dans le développement des soins palliatifs pour tous ceux qui en ont besoin. HELEBOR contribue à améliorer la qualité de vie des personnes malades, à réduire l'épuisement des aidants, à informer sur les soins palliatifs et à soutenir les soignants dans leur prise en charge à l'hôpital et à domicile.

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, HELEBOR souhaite développer des partenariats de mécénat qui reposent sur des valeurs partagées : éthique, transparence, confiance, sérieux.

HELEBOR est une structure aconfessionnelle et apolitique qui crée et développe des projets sur-mesure en soins palliatifs et qui travaille en proximité avec les soignants pour répondre à leurs besoins et attentes.

Principes fondateurs

Le mécénat constitue pour HELEBOR un levier stratégique permettant :

- de renforcer et développer ses actions en faveur de ses bénéficiaires
- de sensibiliser le grand public aux soins palliatifs
- de donner accès à une prise en charge en soins palliatifs pour ceux qui en ont besoin
- de mobiliser les acteurs privés et publics autour d'un projet commun d'intérêt général et de santé public majeur.

HELEBOR

Valeurs de référence

- **Intégrité** : agir avec rigueur et dans le strict respect des lois et réglementations
- **Transparence** : assurer une communication claire sur l'utilisation des fonds et des ressources
- **Indépendance** : préserver l'autonomie de décision et d'action de HELEBOR
- **Solidarité** : placer l'intérêt des bénéficiaires au centre des partenariats
- **Responsabilité** : veiller à un engagement éthique et durable des partenaires.

Engagements d'HELEBOR envers ses donateurs particuliers, entreprises, fondations d'entreprises, fondations et fonds de dotation

1. **Affectation conforme des fonds** : l'ensemble des dons est utilisé conforme à la mission sociale d'HELEBOR
2. **Traçabilité et reddition des comptes** : HELEBOR fournit à ses donateurs des rapports réguliers sur l'utilisation des fonds et l'impact des actions financées.
3. **Valorisation** : les donateurs bénéficient d'une reconnaissance adaptée et conforme aux dispositions légales encadrant le mécénat.
4. **Confidentialité** : HELEBOR respecte la confidentialité des informations transmises

Engagements attendus des donateurs

- **Respect de la mission** : soutenir HELEBOR dans le respect de son objet social et de son indépendance
- **Absence de contrepartie commerciale** : le soutien s'inscrit dans le cadre légal du mécénat, excluant toute contrepartie directe
- **Partage des valeurs** : adhérer aux principes éthiques et aux valeurs portées par HELEBOR.

HELEBOR

Modalités

- Le mécénat peut prendre plusieurs formes : financier, en nature ou en compétences.
- Chaque partenariat fait l'objet d'une convention précisant les modalités, la durée et les engagements réciproques.
- Les dons ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par la législation en vigueur.

Conclusion

En adoptant cette charte, HELEBOR et ses donateurs particuliers et personnes morales affirment leur volonté commune de contribuer, dans un cadre éthique et transparent, au développement d'actions en soins palliatifs qui contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes malades et de leurs proches.